

Patrimoine

Pas de tourisme sans patrimoine, selon le CPC

Ce jeudi, est prévue à la place Pangahari une réunion publique par collectif du patrimoine national. « Les échanges sur le dossier sultanat et les atouts du patrimoine comorien pour un développement national », est le thème de la réunion organisée.



Dans leur volet promotion, le collectif du patrimoine des Comores a passé dans les ondes de la radio et télévision de Ndzuani, RTN ce mardi. L'échange avec le journaliste a porté sur le dossier de nomination à l'Unesco, les travaux en cours au palais Ujumbé et le potentiel économique du patrimoine. Le bureau du collectif du patrimoine des Comores et le Centre National de Documentation et de Recherches Scientifiques a échangé pendant une quarantaine de minutes. « Nous travaillons avec des spécialistes étrangers avec les connaissances nécessaires pour l'utilisation des matériaux que nous avons. Nous avons cette connaissance, mais nous l'avons perdu. Nos équipes actuelles, pour cette année, ont une expérience de 5 chantiers. C'est pourquoi nous avons décidé de faire un chantier local, avec des matériaux locaux », explique le coordinateur du Cpc, directeur du Cndrs, Musbah Ben Ahmed. « Nous sensibilisons pour que la population comprenne et adhère à la protection du patrimoine. Nous devons avoir confiance et faire la promotion de nos richesses. Aujourd'hui, des personnes sont là pour travailler pour le patrimoine. Les avantages sont là », ajoute-t-il. Quant à Bourhane national du Cpc et ancien directeur général du Cndrs, il revient sur un rappel de date. « La convention de 1972 relative à la protection des biens. En 2000, le gouvernement comorien a ratifié la convention. En

2020, une loi est votée et promulguée par le chef de l'Etat le 16 février 2020. En décembre 2022, le dossier doit être envoyé et examiné en février 2023. Cette loi n'est pas disséminée. Nous devons être unis pour ne pas perdre nos efforts fournis », dit-il avant de regretter sur la démolition de la mosquée « Chababidine », sise à Mroni et figurant sur le billet de 500 kmf à côté d'une femme portant le chiromani sur sa tête. La présidente du collectif a voulu évoquer les avantages économiques de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine. « Demandez-vous combien de touristes peuvent venir dans le pays et combien d'argent cela apporte aux hôtels, aux artisans ? Les avantages du

patrimoine sont là. Il n'y a pas de tourisme sans patrimoine ou d'artisanat et pas d'économie sans tourisme ou artisanat », affirme-t-elle avant de rappeler que « ce dossier de nomination est important. Il est facteur de développement socio-économique pour le pays. Dommage que ce soient des instances du gouvernement non pas une association qui doivent porter le projet. Nous l'avons initié, offert aux Comoriens et au gouvernement. Ce sont eux qui doivent le faire, car l'UNESCO travaille avec un gouvernement et non une association », conclut-elle.

Ahmed Zaidou